

Direction Administration et Ressources KL/AC/ALM

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2017 PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le quinze décembre deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du huit décembre deux mil dix-sept et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à l'espace Villars à Moulins, commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile De BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE.

Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET, Jean-Michel BOURGEOT, Marie-Thérèse JACQUARD, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires : Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente à partir de la délibération n°C.17.255), Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON, Christophe de CONTENSON, Guillaume DEVAUX, Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Gilbert LARTIGAU, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET (présent à partir de la délibération n°C.17.232), Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER (présent à partir de la délibération n°C.17.258), Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER

Délégué suppléant : Michel LALOI (représentant de Bernadette DEVEAU), Monique MARTIN (représentante de Joël LAMOUCHE).

ONT DONNE POUVOIR:

Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Guillaume MARGELIDON à Noël PRUGNAUD, René MARTIN à Alain DESSERT, Jérôme LABONNE à Jean-Michel BOURGEOT, Bernadette RONDEPIERRE à Nicole TABUTIN, Békéddha BENZOHRA à Johnny KARI, Alain BORDE à Jean-Claude LEFEBVRE, Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Hamza BUDAK à Pierre-André PERISSOL, Odile LAINE à Michel SAMZUN, Isabelle LASMAYOUS à Jennifer CREUSEVAUT, Michel MARMIN à Max CHAUSSIN, Nathalie MARTINS à Jean-Michel MOREAU, Pascal PERRIN à Brigitte DAMERT, Christian PLACE à Dominique LEGRAND, Danielle DEMURE à Stefan LUNTE, Annie CHARMANT à Catherine TABOURNEAU jusqu'à la délibération n°C.17.254

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

ETAIENT EXCUSES:

Yannick MONNET jusqu'à la délibération n°C.17.231, Lionel OLIVIER jusqu'à la délibération n°C.17.257., Nicolas THOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE :	
Ludovic BRAZY	

FINANCES

C.17.228 Convention avec la Société des courses pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de modernisation de l'hippodrome - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 92 066,65 € à la Société des Courses de Moulins pour son projet de « Modernisation et développement du centre d'entraînement de l'hippodrome de Moulins »;
- **D'approuver** la convention avec la Société des courses pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de modernisation de l'hippodrome, telle qu'annexée à la délibération,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette Convention et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17.229 Budget Primitif 2017 : Décision Modificative N°3

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

 D'approuver les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 3) à apporter au budget principal et aux budgets annexes assainissement, SPANC, production d'énergie solaire, parc des expositions et ZA Avermes Portes de l'Allier permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

C.17.230 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le président ou l'un de ses représentants à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2017, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément au tableau ci-dessous.

Budget principal

		Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé
101	Administration générale	963 919	240 980	240 980
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	317 198	79 300	79 300
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	95 653	23 913	23 913
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	501 308	125 327	125 327
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	49 760	12 440	12 440
102	Ecole de musique	105 900	26 475	26 475
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 792	1 448	1 448
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	80 643	20 161	20 161
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	19 465	4 866	4 866
103	Stade d'athlétisme	36 140	9 035	9 035
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	20 400	5 100	5 100
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	15 740	3 935	3 935
105	SIG	22 789	5 697	5 697
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	22 789	5 697	5 697
107	Centre routier	50 000	12 500	12 500
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000	12 500	12 500
108	ZA Les Petits Vernats	10 000	2 500	2 500
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10 000	2 500	2 500
112	Pole d'Echanges Intermodal (PEI)	42 830	10 707	10 707
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	20 000	5 000	5 000
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	22 830	5 707	5 707

•		Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé
113	Centre aqualudique	430 043	107 511	107 511
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	92 142	23 035	23 035
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	55 694	13 924	13 924
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	282 207	70 552	70 552
114	Enseignement supérieur	10 960	2 740	2 740
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10 960	2 740	2 740
116	Développement touristique	86 500	21 625	21 625
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	31 500	7 875	7 875
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	55 000	13 750	13 750
118	Médiathèque	376 551	94 138	94 138
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	220 000	55 000	55 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 008	5 002	5 002
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	122 298	30 575	30 575
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	14 245	3 561	3 561
119	Logiparc 03 Montbeugny	2 337 574	584 394	584 394
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 184 022	546 006	546 006
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	29 000	7 250	7 250
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	124 552	31 138	31 138
121	Habitat	635 663	158 916	158 916
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	585 663	146 416	146 416
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000	12 500	12 500
124	PRU	8 380	2 095	2 095
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	8 380	2 095	2 095
127	Hippodrome	230 000	57 500	57 500
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	230 000	57 500	57 500
136	Complexe sportif	5 000	1 250	1 250
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 000	1 250	1 250
138	Pôle d'éducation routière	5 594	1 398	1 398
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	366	91	91
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 175	1 294	1 294
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	52	13	13
141	2ème pont sur l'Allier	84 568	21 142	21 142
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	84 568	21 142	21 142
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg	100 000	25 000	25 000
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	100 000	25 000	25 000
143	Aires de covoiturage	6 728	1 682	1 682
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 728	1 682	1 682
145	PCET-Plan Climat énergie territorial	49 400	12 350	12 350
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	35 000	8 750	8 750
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	14 400	3 600	3 600

-		Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé
146	Lutte contre les inondations	86 344	21 586	21 586
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	86 344	21 586	21 586
148	Signalétique touristique	183 091	45 773	45 773
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	127 676	31 919	31 919
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	55 415	13 854	13 854
150	Projets des communes rurales	335 000	83 750	83 750
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	335 000	83 750	83 750
151	Coworking	66 000	16 500	16 500
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	66 000	16 500	16 500
152	Annonces et insertions marchés publics	32 700	8 175	8 175
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	32 700	8 175	8 175
153	Aménagement des berges	493 000	123 250	123 250
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	350 000	87 500	87 500
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	60 000	15 000	15 000
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	83 000	20 750	20 750
154	Recyclerie - ressourcerie	5 400	1 350	1 350
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	5 400	1 350	1 350
155	salle accueil multi générations Lusigny	1 145 247	286 312	286 312
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	25 000	6 250	6 250
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 120 247	280 062	280 062
156	Maison de Pays Lurcy-Lévis	21 375	5 344	5 344
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21 375	5 344	5 344
157	Tuilerie Bomplein	348 914	87 228	87 228
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	21 581	5 395	5 395
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	327 333	81 833	81 833
158	OPAH Lurcy-Lévis	71 758	17 940	17 940
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	51 706	12 927	12 927
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	20 052	5 013	5 013
159	PIG Chevagnes	12 600	3 150	3 150
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	12 600	3 150	3 150
160	Aires d'accueil gens du voyage	2 000	500	500
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 000	500	500
161	Contrat de ruralité	25 000	6 250	6 250
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	25 000	6 250	6 250
162	Modes doux	100 000	25 000	25 000
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	100 000	25 000	25 000
163	Aide aux projets structurants d'associations	52 000	13 000	13 000
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	52 000	13 000	13 000

Budgets annexes

	Chapitre 20		Chapitre 21		Chapitre 23				
	Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé	Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé	Budget 2017	Limite du ¼	Montant autorisé
Parc des expositions	-	-	-	232 484	58 121	58 121	25 012	6 253	6 253
Transports urbains	155 000	38 750	38 750	579 200	144 800	144 800	1 018 002	254 501	254 501
Multiservices Bresnay	-	-	-	6 000	1 500	1 500	4 940	1 235	1 235
Assainissement	98 055	24 514	24 514	3 593 697	898 424	898 424	1 476 799	369 200	369 200
SPANC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espace forme	-	-	-	4 336	1 084	1 084	2 762	690	690
Production énergie solaire	-	=	-	10 000	2 500	2 500		-	=
Parc de stationnement	1 500	375	375	700	175	175	-	-	-
ZA Avermes Les portes de l'Allier	-	-	-	-	-	-	-	-	-

C.17.231 Transports: remboursement de versement transport - société ETAM

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de procéder** au remboursement du versement transport à la SAS ETAM, soit un montant 792,66€, en raison d'un effectif salarial inférieur au seuil légal dans la zone transport, pour la période de 2013 à 2015 inclus.
 - MUTUALISATION

C.17.232 Approbation des transferts de charges suite à avis de la CLECT – impact sur les attributions de compensation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (23 voix contre, 4 abstentions):

- **D'approuver** l'évaluation des transferts de charges et l'impact sur l'attribution de compensation de la Ville de Moulins validés par la CLECT dans son rapport établi à l'issue de sa réunion du 27 novembre 2017, et détaillés dans les annexes jointes à la délibération
- **De retenir** le montant suivant :
 - Pour Moulins : charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation : 1 207 392 €
- **De fixer**, à compter du 1er janvier 2018, le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre de Moulins Communauté conformément au tableau à la délibération.

C.17.233 Convention de création de services communs entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté (3è phase)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (24 voix contre, 2 abstentions):

- **D'approuver** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou la vice-Présidente, Madame Cécile De Breuvand, à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant
- RESSOURCES HUMAINES

C.17.234 Personnel communautaire - Prolongation du programme pluriannuel de titularisation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'ouvrir au 1er janvier 2018, au titre du dispositif de sélection professionnelle les postes suivants :

Grade et fonctions Mode de catégorie recrutement (A / B / C)

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Sélection professionnelle	В	2
--	------------------------------	---	---

- de dire que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à confier au Centre de gestion de l'Allier l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

C.17.235 A Personnel communautaire - Tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (24 voix contre, 2 abstentions) :

- De créer :
 - 35 postes permanents

C.17.235 B Personnel communautaire - Tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, l'unanimité :

- De transformer deux emplois permanents d'attaché, en emplois permanents d'attaché conclus sur le fondement de l'article 3-3 2° pour occuper respectivement les fonctions de Directeur Tourisme/patrimoine et de Chargé de mission développement économique. Les rémunérations de ces emplois seront basées respectivement sur le 1er et le 6ème échelon de l'échelle indiciaire des attachés associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.
- De créer 2 postes permanents et 2 postes temporaires

C.17. 236 Mise à disposition d'un contrat d'apprentissage auprès de Moulins Communauté (piste routière)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de Monsieur Yohan COUTO auprès de Moulins Communauté en qualité d'apprenti,
- d'autoriser cette mise à disposition pour une durée de 11 mois à compter du 1er octobre 2017,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que d'éventuels avenants.

C.17.237 Rémunération des guides conférenciers

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer la rémunération des guides conférenciers au taux horaire brut de 22,42 euros bruts.
- D'adopter le maintien du principe d'une revalorisation automatique de ce taux en fonction des augmentations générales de traitement prévues par décrets ministériels pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

C.17.238 Octroi d'une indemnité de mobilité pour deux agents communautaires

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une indemnité de mobilité de 1600 € bruts à chacun des deux agents répondant aux critères d'éligibilité fixés par le décret n°2015-933 du 30 juillet 2015.
- **de prévoir** que cette indemnité sera versée au mois de décembre 2017.
- **de fixer** au 31 décembre 2017 la date limite jusqu'à laquelle les agents devraient rembourser l'indemnité perçue, au cas où ils quitteraient volontairement leur nouveau lieu de travail.
- **de préciser** que cette indemnité fait l'objet d'un versement unique dans l'année suivant l'affectation sur le nouveau lieu de travail.

C.17.239 Adhésion au portail entreprise SNCF (achat de billets sur Internet)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adhérer au portail Entreprises de la SNCF.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion

C.17.240 Mise à disposition d'agents de la Ville de Moulins auprès de Moulins Communauté pour le recouvrement des droits de place

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** le renouvellement de la mise à disposition des agents mentionnés assurant les fonctions de régisseur des droits de place de la ville de Moulins.
- **D'autoriser** cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention annexée à la présente délibération.

C.17.241 Protection fonctionnelle et juridique. Prise en charge de frais d'avocat et de réparation des préjudices subis.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à mettre en œuvre pour les agents communautaires la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application du présent rapport,

ADMINISTRATION GENERALE :

C.17.242 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 7 juin
 2017

C.17.243 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Chevagnes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles avec signature d'un contrat enfance :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
 - Création et gestion d'un multi accueil (accueil régulier et occasionnel des enfants) à l'exclusion des garderies périscolaires qui restent dans les compétences communales et signature d'un contrat enfance et jeunesse
 - o **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes pour la reprise des compétences et équipements

C.17.244 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Paray-Le-Frésil

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - o **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
 - 1 maison pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil composée de deux logements
 - o **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements

C.17.245 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Thiel-sur-Acolin

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-Sur-Acolin pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - une aire d'accueil et de service de camping-car
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-Sur-Acolin pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.246 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Gannay-sur-Loire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-Sur-Loire pour la reprise de la compétence et des équipements suivants :
 - 2 maisons pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-Sur-Loire pour la reprise de la compétence et des équipements

C.17.247 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Garnat-sur-Engièvre

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-Sur-Engièvre pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivant :
 - Une habitation composée de deux logements pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-Sur-Engièvre pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.248 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Lurcy-Lévis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

 d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :

- Participation au fonctionnement d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'une halte-garderie Itinérantes sur le périmètre de la communauté de communes :
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.249 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Saint-Léopardin-d'Augy

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Saint-Léopardin-D 'Augy pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre
 Moulins Communauté et la commune de Saint-Léopardin-D 'Augy pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.250 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Limoise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Limoise pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Limoise pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.251 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Château-sur-Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre
 Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.252 Définition de l'intérêt communautaire - Compétence optionnelle : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » - complément à la délibération n°C.17.147 du 26 juin 2017 – salle multigénérationnelle de Lusigny déclarée d'intérêt communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- de compléter la définition de l'intérêt communautaire fixée par la délibération C.17.147 du 26 juin 2017 pour la compétence suivante : Compétence optionnelle : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »
- de déclarer d'intérêt communautaire :
 - o La salle multigénérationnelle de Lusigny
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents ainsi que toutes les démarches à engager concernant cette délibération.

C.17.253 Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil Communautaire joint en annexe de la délibération.

C.17.254 Représentation de Moulins Communauté au sein de la Commission de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner, pour représenter Moulins Communauté au sein de la commission de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :
 - Brigitte DAMERT en qualité de membre titulaire
 - Nathalie MARTINS en qualité de membre suppléant

C.17. 255 Office Public de l'Habitat MOULINS HABITAT - Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat – Désignation des représentants – Modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de modifier la délibération du conseil communautaire N°C.17.24, délibération relative à la fixation du nombre de membres et à la désignation des représentants devant siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat MOULINS HABITAT, en ce qui concerne la désignation des 9 personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales,
- Bernard EUZET, Marc GESTE, Nadia OUARDIGUI, Christian TOURRET, Odette VERDIER, Christiane DELALEZ, Hubert GOMOT, Jean-François GORSSE, Jacqueline FRANCOIS sont désignés en qualités de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales.

C.17.256 Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc des Expositions

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions du 31/12/2009 conclu avec l'association ILEVENTS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions du 31/12/2009 conclu avec l'association ILEVENTS,

C.17.257 Délégation de service public d'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté – décision de principe

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la délégation de service public, sous forme d'affermage, pour l'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté conformément aux principales caractéristiques définies dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.17.258 LOGIPARC : Avenant à la convention publique d'aménagement - arrêt des comptes définitifs de la Société d'Equipement d' Auvergne

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'arrêté des comptes définitifs à la date du 19 juillet 2017 établi par SEAu.

C.17.259 Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) - Subvention au titre du 30ème anniversaire qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2019

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (3 voix contre, 1 abstention) :

- **d'apporter** le soutien de Moulins Communauté à l'organisation du 30^{ème} anniversaire de la Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2019,
- d'approuver le principe de versement d'une subvention d'un montant de 30 000 euros pour l'organisation de son 30ème anniversaire. La subvention sera inscrite pour partie sur le budget 2018 et pour partie, à part égale, sur le budget 2019. Elle sera causée par les investissements à définir réalisés à cette occasion.

— ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

C.17.260 Campus de Moulins - Signature d'une convention de partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins et la Ville de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'apporter** le soutien financier de Moulins Communauté à hauteur de 42 000 € à l'Université Clermont Auvergne. Cette subvention sera allouée à l'équipement audiovisuel.
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins et la ville de Moulins
- POLITIQUE DE LA VILLE:

C.17.261 Fonds de Participation des Habitants - Renouvellement des membres du comité consultatif et modifications du règlement intérieur

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de désigner les membres suivants du Comité Consultatif pour l'exercice 2018,

9 membres de droit		
	Membres titulaires	Membres suppléants
Ville de Moulins	Mme Lyliane EYRAUD	Mme Nathalie MARTINS
Ville d'Yzeure	Mme Brigitte DAMERT	M. Lionel OLIVIER
Ville d'Avermes	Mme Eliane HUGUET	Mme Carine PANDREAU
Moulins Communauté	Mme Nathalie MARTINS	
	Chef de Projet Politique de la Ville	Chargée de Mission
Co-financeurs	1 représentant (Etat - CAF - Moulins	
	Habitat)	

11 membres actifs désignés pour un an par les Maires des 3 communes				
MOULINS	1 représentant des 3 associations des quartiers sud	Régie Moulins Sud		
		Viltaïs		
		Association Mosaïque		
	1 représentant d'une association des Chartreux	Club de l'Age d'Or		
	1 représentant d'une association de Bourgogne	FJT Le Tremplin		
	1 représentant d'une association des Gâteaux	Association de Mayotte		
		Moulinoise		
YZEURE	1 représentant de 2 Associations du Plessis / Bellecombe	Coup de Pouce		
		CGL du Plessis		
	1 représentant d'une association de Plaine Bodin	Amicale Yzeurienne CNL03		
AVERMES	1 représentant d'une association de Pré Bercy	Amicale CNL de Pré Bercy		
	1 représentant d'une association de Chambonnage	Amicale CNL du Chambonnage		

⁻ d'acter les modifications du règlement intérieur

MEDIATHEQUE

C.17.262 Modification du règlement intérieur de la médiathèque communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications et l'ensemble du projet de règlement intérieur.
- POLITIQUES CONTRACTUELLES

C.17. 263 Contrat de territoire avec le département de l'Allier - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Contrat de Territoire 2017-2020 avec le Département de l'Allier,
- D'approuver les opérations et leurs plans de financement figurant dans les fiches-actions,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce contrat et tout autre document se référant à ce dossier ;
- D'autoriser le Président à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

C.17.264 Convention départementale de l'Allier révisée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la Convention départementale de l'Allier révisée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17. 265 Avenant n°1 à la Convention Générale LEADER (GAL/AG/OP) - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'Avenant n°1 à la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, avec la Région, l'Agence de service et de paiement et le Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » et ses annexes ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet Avenant n°1 et tout document relatif à ce dossier.

C.17.266 Avenant n°2 à la Convention Générale LEADER - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'Avenant n°2 à la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, avec la Région, l'Agence de service et de paiement et le Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » (dite convention GAL/AG/OP) et ses annexes;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet Avenant n°2 et tout document relatif à ce dossier.

C.17.267 Avenant n°1 à la convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la Convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17.268 Demande de subventions projet de skate parc

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'opération de création d'un skatepark pour un cout estimé de 250 000 € HT,
- **D'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à solliciter et à percevoir auprès de tout organisme des financements pour l'opération indiquée ci-dessus
- CONTRAT DE RURALITE

C.17. 269 Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Allier - avis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- AMENAGEMENT/URBANISME/HABITAT/TRAVAUX

C.17.270 Entretien des chemins de randonnée du Pays de Lévis - Subventions aux communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider la répartition la subvention de 2 254 €, allouée par le Conseil Départemental de l'Allier, de la façon suivante :

Châtaan Allian	00.50.6
- Château-sur-Allier	89.50 €
- Neure	138.49€
- Lurcy-Lévis	575.75€
- Pouzy-Mésangy	400.83 €
 St-Léopardin d'Augy 	230.49€
- Le Veurdre	123.65€
- Association LEVISTRACE	695.29€

- **d'autoriser** le président ou l'un de ses représentants à mandater le versement de ces subventions, conformément à la répartition ci-dessus.

C.17.271 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : mise en compatibilité avec le projet de 2ème pont sur l'Allier – déclaration d'intention

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 abstention) :

D'approuver la déclaration d'intention du projet de mise en comptabilité du SCoT annexée à la présente délibération;
 cette déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de Moulins Communauté et fera l'objet d'un affichage au siège de Moulins Communauté.

C.17.272 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : évaluation

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évaluation du SCoT jointe en annexe à la présente délibération concluant au maintien en vigueur du SCoT,
- **De prévoir** que cette analyse sera communiquée au public (dossier consultable au siège et sur le site internet de Moulins Communauté) et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement,

C.17.273 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : élaboration sur le nouveau périmètre

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De prescrire l'élaboration d'un schéma couvrant l'intégralité du nouveau périmètre de Moulins Communauté

C.17.274 Convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne 2018-2023

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne qui sera en vigueur pour la période 2018-2023.
- **d'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire Urbanisme Habitat et Travaux à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.17.275 Convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Pays de Lurcy Lévis pour la DGFIP

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de mettre à disposition** des locaux au sein de la Maison de Pays de Lurcy-Lévis, au profit de la Direction Générale des Finances Publiques, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans,
- **d'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire Urbanisme Habitat et Travaux à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- ENVIRONNEMENT

C.17.276 Convention de partenariat avec le programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement"

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'engager Moulins Communauté dans la mise en place d'un rucher communautaire en partenariat avec l'UNAF
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement »,

C.17.277 Elaboration du PCAET de Moulins Communauté par le Syndicat Départemental de l'Energie

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De confier** au SDE 03 l'élaboration du PCAET de Moulins Communauté, l'élaboration s'entendant comme l'obtention des données de consommation, la réalisation du diagnostic territorial, l'évaluation environnementale, l'élaboration de la stratégie territoriale, la construction du programme d'actions et l'évaluation des actions conduites.

- De mandater le SDE 03 pour la récupération des données de consommation sur le territoire communautaire.
- D'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- TRANSPORTS

C.17.278 Transfert de la compétence transport entre le département et la Région : convention tripartite + convention bilatérale

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le projet de convention de transfert des services de transport publics effectués sur l'extension du ressort territorial de Moulins Communauté entre la Région Auvergne Rhône Alpes et Moulins Communauté
- **D'approuver** le projet de coordination des réseaux de transport routier non urbains et scolaires entre la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Allier et Moulins Communauté
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert des services de transport publics effectués sur l'extension du ressort territorial de Moulins Communauté avec la Région Auvergne Rhône Alpes.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coordination des réseaux de transport routier non urbains et scolaires avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Allier.

C.17.279 Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à la version 2 de la centrale de mobilité régionale multimodale "Auvergne mobilité"

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à la version 2 de la centrale de mobilité régionale multimodale « Auvergne mobilité »
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président en charge des transports à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité